

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°10**

**SEANCE DU 10 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Michèle DRION, Evelyne NACHEL, Francis TILMANT

**Absent non excusé** : Francis MONBORGNE

**Françoise LOUVEAU** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : **Classe de mer – Elèves de CE1 et CE2 – Ecole SAINTE-THÉRÈSE du 21 mai au 24 mai 2025 – FÉCAMP et ÉTRETAT**

**Le projet de la classe de mer** :

Les élèves de CE1 et CE2 ont l'occasion de découvrir des lieux emblématiques, à la nature encore relativement protégée, qui leur offrent un panel d'activités diverses : découverte du milieu naturel, visites, enquêtes. La structure d'accueil, située à Fécamp, est adaptée à l'accueil de classes.

**Le projet de la classe de mer s'articule autour de trois orientations principales** :

- L'ouverture sur le monde maritime, en lien avec la sensibilisation à la préservation de l'environnement :
  - Les élèves découvrent un milieu maritime : la mer et les falaises. Ils comprennent le mécanisme des marées et leur influence sur le milieu animal et végétal côtier.
- La découverte de lieux différents et singuliers pour les élèves :
  - Ils explorent Étretat et Fécamp à travers des visites d'usines, des résolutions d'enquêtes dans les villes, des activités d'éducation artistique et d'histoire des arts, ainsi que des découvertes culinaires (dégustation de harengs fumés).
- Le vivre ensemble, en lien avec le projet d'établissement sur la relation dans toutes ses dimensions :
  - Les élèves élaborent ensemble des règles de vie en commun et un règlement spécifique à la classe de mer, avec des points à respecter tels que les règles de sécurité, le respect des autres, le partage, la collaboration, la coopération, la compréhension du rôle des adultes accompagnateurs, ainsi que la responsabilité de ses affaires et de son hygiène.

### L'équipe :

Les élèves sont accompagnés par :

- Trois enseignantes et la directrice de l'école
- Trois animateurs « Mer et Montagne », dont un référent de séjour/assistant sanitaire.

### L'organisation/tarification :

La directrice propose la réalisation de ce séjour pour les élèves de CE1 et CE2, avec un effectif total de 52 élèves payants minimum.

Le prix demandé aux familles s'élève à 321,30 €. Le séjour de l'encadrement est gratuit selon les effectifs cités ci-dessus. 14 élèves vimyinois participent à ce séjour.

### Le prix comprend :

- Les trajets aller/retour en autocar grand tourisme de 63 fauteuils.
- L'hébergement « le pressoir » du jour 1 au jour 4
- Une chambre individuelle pour l'enseignante
- Le recrutement et la rémunération de 3 animateurs
- Les visites guidées (Visite de Fécamp, Rallye découverte, visite d'une ferme marine, sortie nature à la découverte des falaises d'Étretat)
- Le jeu visite « le vol des galets dorés »
- La fourniture des documents nécessaires à l'organisation du séjour (planning, schémas de conduite de l'autocar, les agréments, les diplômes de l'encadrement, le trousseau, la fiche sanitaire de liaison)
- La fourniture de la documentation d'aide à la préparation du séjour
- Les réunions de préparation
- La centralisation des frais médicaux
- Une casquette offerte à chaque élève
- Le fil rouge permanent avec votre séjour depuis les bureaux
- L'activation d'un service de messagerie à destination des familles
- L'adhésion à « Mer et Montagne ».

A cet effet, il est demandé au conseil municipal

- ✓ De valider la participation de la commune à la classe verte proposée par l'école Sainte-Thérèse
- ✓ De participer à hauteur de 50% des frais de séjour
- ✓ D'engager la somme de 2249.10 € équivalent à la prise en charge de 50% des frais du séjour pour les élèves vimyinois

Laurent DEBLOCK, en sa qualité de membre de l'OGEC, s'abstient de prendre part au vote.

Julien WOJCIESZACK ne prend pas part au vote.

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT

